

PRIGNAC ET MARCAMP
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Choix fournisseur pour l'achat d'une vitrine type panneau d'affichage et d'un présentoir mobile pour la Mairie

Le Maire de **Prignac et Marcamps**,

- Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°20211102-14 du 2 novembre 2021 portant délégation d'attributions au Maire,
- Vu** le projet d'acquérir une vitrine intérieur et un présentoir mobile ;
- Vu** le vote du Budget Primitif qui a eu lieu le 8 avril 2024, sur lequel figure en section d'investissement la ligne budgétaire ;
- Vu** le devis n° 374420.1 présenté par MAXI BURO, pour la fourniture d'une vitrine portes coulissantes - 27 feuilles A4 et d'un présentoir mobile d'un montant total HT de 737.11 €

DECIDE

ARTICLE 1 : De retenir l'offre établie par MAXI BURO située 2 chemin Mademoiselle BP 385 à Villebon (91959) comprenant la fourniture d'une vitrine portes coulissantes - 27 feuilles A4 et d'un présentoir mobile, pour un montant total 737.11 € HT soit 884.53 € TTC.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget ;

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- A l'intéressé



Fait à Prignac et Marcamps,

Le 16 mai 2024

Le Maire,
Francis Bérard